



AVIS PUBLIC
PROMULGATION
RÈGLEMENT 1399

Avis est par la présente donné à tous les citoyens de la Ville de Candiac par le soussigné, greffier de la Ville :

QUE le *Règlement 1399 édictant le réaménagement du boulevard Montcalm Nord et autorisant un emprunt pour en défrayer le coût* a été adopté par le conseil de la Ville de Candiac lors de la séance du 19 février 2018, a reçu les approbations suivantes :

- ❑ des personnes habiles à voter, le 19, 20 et 21 mars 2018 ;
- ❑ du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, le 8 mai 2018.

QUE ce règlement entre en vigueur selon les dispositions de la loi.

Candiac, ce 10 mai 2018.

Me Yan Pion, avocat
Greffier et directeur
Services juridiques